

27.—Accusations, condamnations et pourcentage des acquittements en ce qui concerne les crimes et délits, par provinces, douze mois terminés le 30 septembre 1924-1926.

NOTE.—Les données du tableau ci-dessous ne comprennent pas les jeunes délinquants.

Provinces.	1924.			1925.			1926.		
	Accu- sa- tions.	Con- dam- na- tions.	Acquit- te- ments.	Accu- sa- tions.	Con- dam- na- tions.	Acquit- te- ments.	Accu- sa- tions.	Con- dam- na- tions.	Acquit- te- ments.
	nomb.	nomb.	nomb.	p.c.	nomb.	p.c.	nomb.	nomb.	p.c.
Ile du Prince-Edouard.....	29	25	13.8	10	3	70.0	35	14	60.0
Nouvelle-Ecosse.....	789	595	24.6	827	624	24.6	1,039	752	27.6
Nouveau-Brunswick.....	261	224	14.2	296	244	17.5	297	222	25.3
Québec.....	3,440	2,729	20.7	4,233	3,084	27.1	3,957	3,053	23.8
Ontario.....	9,409	7,180	23.7	9,838	7,751	21.2	9,470	7,248	23.5
Manitoba.....	1,405	1,160	17.4	1,445	1,215	15.9	1,635	1,383	15.4
Saskatchewan.....	1,849	1,647	10.9	1,791	1,654	71.7	2,172	2,052	5.5
Alberta.....	1,887	1,423	24.6	1,571	1,254	20.2	1,739	1,463	15.9
Colombie Britannique.....	1,588	1,265	20.3	1,669	1,384	17.0	1,621	1,252	23.8
Yukon.....	9	9	-	2	2	-	4	3	25.0
Territoires du Nord-Ouest.....	1	1	-	3	3	-	7	6	14.3
Canada.....	20,667	16,258	21.3	21,685	17,219	25.9	21,976	17,448	20.6

Classification des crimes et délits graves.— Sous le système usité au Canada, les crimes et délits graves constituent six catégories principales, savoir: attentats contre les personnes, attentats contre la propriété avec violence, attentats contre la propriété sans violence, attentats criminels contre la propriété, faux et usage de faux, autres crimes et délits graves. Dans les première, troisième, quatrième et cinquième catégories, les condamnations ont augmenté entre 1924 et 1926; par contre, elles ont décré dans les deux autres catégories. Le tableau 28 présente le détail des condamnations pour chaque crime ou délit et le tableau 29 relate les suites données aux poursuites; on y voit notamment que le nombre de femmes condamnées est passé de 1,765 en 1921 à 1,609 en 1922, à 1,609 en 1923, à 1,826 en 1924, à 2,035 en 1925 et à 2,055 en 1926. Enfin le tableau 30 nous renseigne sur la situation sociale des condamnés: métier ou occupation, état civil, degré d'instruction, âge, sobriété, lieu de naissance, religion, etc.

28.—Crimes et délits par catégories, exercices terminés le 30 septembre 1924-1926.

NOTE.—Les jeunes délinquants ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessous.

Classification.	1924.		1925.		1926.	
	Accusa- tions.	Condam- na- tions.	Accusa- tions.	Condam- na- tions.	Accusa- tions.	Condam- na- tions.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
CLASSE I—ATTENTATS CONTRE LES PER- SONNES.						
Meurtre.....	61	22	54	18	51	15
Tentative de meurtre.....	30	12	26	11	13	7
Homicide non prémédité.....	86	25	76	37	78	45
Avortement et suppression d'enfant.....	39	20	31	20	23	19
Viol et autres attentats à la pudeur.....	639	355	639	395	613	370
Proxénétisme.....	29	14	44	21	29	20
Bigamie.....	65	49	41	34	44	31
Coups et blessures graves.....	236	148	222	128	267	168
Violence contre femmes ou filles.....	87	65	90	66	134	111
Voies de fait graves.....	579	388	608	414	753	482
Voies de fait sur la police.....	487	442	489	439	533	475
Rixe.....	1,315	1,052	1,213	996	1,487	1,261
Refus de pouvoir aux besoins de la famille.....	250	201	283	237	307	218
Abandon du foyer par le mari.....	13	11	15	15	27	23
Autres attentats contre les personnes.....	148	95	110	77	162	123
Total.....	4,064	2,929	3,941	2,908	4,521	3,368